



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

¹ Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.

CF: 1059

Nom de l'établissement : Site Stand de Tir

Adresse de l'établissement: Chemin du stand 6, 1233 Bernex

Année du diagnostic : 2020

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ¹	Remarques	échéances
Toiture	Toiture	Plaques ondulées fibrociment	Long terme	Amianté par avis d'expert	2030
Toiture	Toiture	Cache-moineaux fibrociment	Long terme	Amianté par avis d'expert	2030
RDC	Local 01	Cartons derrière tableau électrique	Moyen terme	Amianté par avis d'expert	2025
RDC	Local 07	Carton sous poêle de chauffage	Assaini	Amianté par avis d'expert	2021

Si aucun élément contenant de l'amiante pouvant contraindre une utilisation normale du bâtiment n'a été repéré, en cas de travaux il sera néanmoins obligatoire de réaliser un diagnostic avant-travaux



Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.